

Section Bac	Assurances		
Nom de l'UE	Assurance véhicules automoteurs (niveau 2)		
Nom du professeur	V. Locus		
Niveau	3	Unité déterminante	Oui
Nombre de périodes	60	Pré requis pour	Néant
Langue de cours	français	Crédits ECTS	5

Objectifs du cours

- Connaître les différentes procédures d'évaluation d'un dommage matériel et corporel
- Connaître les différentes composantes d'un règlement matériel et corporel
- Connaître les principales conventions applicables à la matière
- Mesurer l'impact européen sur le droit belge applicable à la matière

- Intérêts
- Différentes subrogations

Les procédures

- Procédure classiques
- Procédure d'arbitrage

Méthodologie

- Cours magistral
- Examen de cas de jurisprudence
- Exercices avec participation des étudiants...

Contenu du cours

Principes

1. Responsabilité avec faute
2. Responsabilité sans faute

Le fond commun de garantie automobile

- Missions
- Origine et financement
- Focus indemnisations

Les différents préjudices

1- Préjudices matériels

- Notion
- Différents dommages matériels
- Fixation du dommage
- Règlement du dommage
- Les préjudices annexes
- Conventions
- expertise
- rdr
- victimes innocentes
- Règlement pour compte de qui
- Directives européennes
- Intérêts

2- Préjudices corporels

- Notion
- Différents dommages corporels
- Fixation du dommage
- Règlement du dommage
- Incapacité temporaire
- Incapacité permanente
- Décès

Supports

- Notes de cours
- Législation
- Cas de jurisprudence

Acquis d'apprentissage

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable, face à un constat d'accident relatif à un cas concret largement rencontré, en se fondant sur une interprétation correcte des dispositions réglementaires et des conditions générales d'une police donnée, en situant le problème à résoudre dans le schéma global des pratiques de l'assurance, tout en disposant des textes législatifs et de la documentation qu'il s'est constituée,

de mettre en œuvre une démarche professionnelle conduisant à :

- distinguant faits et opinions, éléments vérifiables ou non, conformes ou non ;
- constituer un dossier technique comprenant une estimation du sinistre et son indemnisation ;
- justifier les différentes démarches et techniques professionnelles qu'il a mises en œuvre.

Evaluation

Examen en session

Pondération

Travaux de 1ere session	Evaluation de 1ere session	Travaux de 2de session	Examen de 2de session
/	100%	/	100%